

LA CRÉMATION

EN TOUTE SÉRÉNITÉ...
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE CRÉMATION | 1^{ER} SEMESTRE 2015 | N° 353

Votre Comité vous adresse ses salutations les meilleures et vous invite à prendre part le

LUNDI 22 JUIN 2015, À 16 HEURES, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 23 juin 2014
2. Rapport de gestion 2014
3. Rapport sur les comptes 2014 et sur le fonds Eugène Rochat
4. Rapport de la commission de révision des comptes 2014
5. Mise en discussion des rapports vus sous numéros 2 et 4 ci-dessus et décharge
6. Désignation de la commission de révision des comptes
7. Barème des finances d'entrée, cotisations annuelles et finances d'exonération des cotisations
8. Divers et propositions individuelles

Il attire votre attention sur le fait qu'elle se tiendra
à l'Hôtel de la Paix à Lausanne,
avenue Benjamin-Constant 5, où un apéritif sera servi.

ÉDITORIAL

Enfantine acuité

Sur les routes du Texas, en famille, lors des vacances. Découvertes bigarrées, sur fond de musique *country*, d'un Etat américain résolument à part : les gratte-ciel de Dallas ; les cow-boys de Fort Worth ; les vautours de Waco ; le capitol de Austin ; la cuisine tex-mex de San Antonio ; le centre spatial de Houston... Au-delà de ses images d'Epinal (chapeaux, bottes et éperons), le Texas c'est aussi une histoire – comme si souvent – macabre : les luttes indiennes ; le sacrifice d'Alamo ; le massacre de Goliad ; la victoire de San Jacinto ; la guerre civile ; l'assassinat du président Kennedy ; l'explosion de la navette Challenger...

Du haut de leurs six et huit ans respectifs, mes enfants portent sur ces événements un regard singulier. Attachés à l'immédiat

et au concret, ils envisagent ces divers épisodes tragiques de manière dépassionnée, neutre, objective. Ils échappent à la perception de la souffrance, aux jugements de la morale, aux constructions politiques. Face à un monument, une statue ou une tombe, leurs réactions sont, par nature, les mêmes que devant une œuvre d'art contemporaine : là où je vois un symbole, eux voient une chose.

Et si ces yeux enfantins étaient en vérité d'une pertinente acuité ? Echappant encore au conditionnement de toute temporalité, n'auraient-ils pas une capacité brute – plénière – de simplement considérer le présent ? Mes enfants ne comprennent pas encore l'Histoire ; mieux : ils la vivent, sans y projeter leur finitude.

Olivier Fink

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée générale annuelle du lundi 23 juin 2014 à l'Hôtel-Restaurant de la Paix, à Lausanne

Le président, M. le Dr Jean-François Anken, ouvre l'assemblée à 16h00. Il souhaite la plus cordiale bienvenue aux 34 membres présents et excuse l'absence de divers membres. Le président rend hommage aux 417 membres de notre société décédés au cours de l'exercice 2013. L'assemblée observe un moment de silence pour honorer leur mémoire et marquer sa sympathie à leurs proches.

Il est constaté que l'assemblée a été convoquée en conformité des articles 18 et 19 de nos statuts, par avis publié dans le numéro 351 de « La Crémation » et cela il y a plus de quinze jours. Elle peut valablement délibérer, l'ordre du jour en 9 points étant adopté sans observation.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 JUIN 2013

Ce procès-verbal a été intégralement publié dans le numéro 351 de « La Crémation ». Sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté, sans remarque, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. RAPPORT DE GESTION 2013

Il est lu par le président et sera publié en son entier dans le numéro 352 de « La Crémation ». Les membres sont dès lors invités à s'y référer.

3. RAPPORTS SUR LES COMPTES 2013 ET SUR LE FONDS EUGÈNE ROCHAT

Selon rapport joint au procès-verbal, le compte de pertes et profits présente un excédent de produits de Fr. 677 320.37 qui ont été virés au fonds de réserve général, lequel s'élève à Fr. 10 292 278.13. Le comité surveille la répartition de nos placements et fait toujours preuve de prudence en fonction de l'évolution des marchés financiers.

La décision prise par le comité en 2002 de faire contrôler les comptes de la Société par un spécialiste externe a été reconduite pour l'exercice 2013, ce mandat ayant à nouveau été confié à la Fiduciaire MY SA, anciennement Jeanbourquin SA. Lus et commentés par le caissier, le compte de pertes et profits, ainsi que le bilan au 31 décembre 2013, sont remis aux membres de l'assemblée pour en faciliter la compréhension. Leur parution dans « La Crémation » est maintenue.

Les valeurs du fonds Rochat s'élevaient au 1^{er} janvier 2013 à Fr. 12 863.65 et au 31 décembre 2013 à Fr. 13 028.60, soit un accroissement de Fr. 164.95.

Il est rappelé que ce fonds est destiné à aider les personnes ayant une situation matérielle difficile, domiciliées dans le canton de Vaud et désirant faire partie de notre société. Aucune demande n'a été présentée en 2013.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES 2013

La commission, qui a fonctionné le 25 mars 2014, était composée de MM. Jean Noguét, Jean-Philippe Zuber et M^{me} Yvonne Boss. Elle propose par la voix de M. Jean Noguét d'accepter les comptes, d'en donner décharge au comité et à la gérance et enfin d'être relevée de son mandat.

5. MISE EN DISCUSSION DES RAPPORTS VUS SOUS NUMÉROS 2 À 4 CI-DESSUS ET DÉCHARGE

La parole n'est pas demandée.

Par décisions séparées, les quatre rapports sont acceptés à l'unanimité, décharge étant votée en faveur des membres du comité, ainsi que du gérant et de ses collaborateurs.

Sont également adoptés sans avis contraire les comptes et bilan de la SVC et du fonds Eugène Rochat.

6. DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

Selon l'article 32 des statuts, M. Jean Noguét est réputé démissionnaire. Il y a lieu de le remercier vivement pour son dévouement, sa disponibilité et ses compétences.

M. Jean-Philippe Zuber peut être maintenu en fonction un an encore, M^{me} Yvonne Boss deux ans. Actuellement suppléante M^{me} Yvette Studer est élue vérificatrice, M. Eric Gallet devenant 1^{er} suppléant. Est élu comme 2^e suppléant M. Ramond Chapuis, aucune autre proposition n'étant faite.

En conclusion, la Commission de vérification est formée en 2014 de :

- M. Jean-Philippe Zuber,
- M^{me} Yvonne Boss,
- M^{me} Yvette Studer, vérificateurs,
- M. Eric Gallet,
- M. Ramond Chapuis, suppléants.

7. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU COMITÉ

Le mandat de 3 ans prévu par l'article 25 des statuts arrive à expiration pour tous les membres du comité qui acceptent une réélection.

Aucune autre candidature n'étant proposées, le comité, formé de M. le Dr Jean-François Anken, Président, M. Claude Recordon, vice-président, M. Jean-Jacques Wenger, caissier, M^e Jean-Claude Mathey, secrétaire, et M. Olivier Fink, membre rédacteur, est élu à l'unanimité.

8. BARÈMES DES FINANCES D'ENTRÉE, COTISATIONS ANNUELLES ET FINANCES D'EXONÉRATION DES COTISATIONS

Les conditions actuelles ont été décidées à l'assemblée du 22 juin 2009. Le Comité propose de les maintenir, ce que l'Assemblée approuve à l'unanimité. Ces conditions continueront à être publiées dans «La Crémation». Elles sont rappelées ci-après :

– Montant de la contribution unique:	Fr. 890.–
– Finances d'entrée:	
de 16 à 30 ans	Fr. 500.–
de 31 à 40 ans	Fr. 600.–
de 41 à 50 ans	Fr. 700.–
de 51 à 60 ans	Fr. 800.–
de 61 à 70 ans	Fr. 900.–
dès 70 ans	Fr. 1000.–
Cotisations:	Fr. 100.–

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 16h20.

Suit la collation traditionnelle, simple et conviviale.
Lausanne, le 23 juin 2014.

M^e Jean-Claude Mathey, secrétaire

POMPES FUNÈBRES BLANCHET & WIESMANN SA

À votre disposition jour et nuit

ENTREPRENEUR DE
POMPES FUNÈBRES
AVEC BREVET FÉDÉRAL

Renens 021 636 13 13

Cossonay 021 861 13 13

Nyon 022 362 33 33

Entreprise conventionnée
avec la Société Vaudoise
de Crémation



PRÉVOYANCE
FUNÉRAIRE

www.blanchet-wiesmann.ch



Pompes funèbres CASSAR SA



Conventionnée avec la Société vaudoise de crémation

A votre service 24 h/24

Lausanne	Rue du Tunnel 7	021 329 08 10
Echallens	Rue du Temple 1	021 882 23 35
Morges	Rue Saint-Louis 2	021 801 06 08
Moudon	Pl. Saint-Etienne 6	021 905 28 28
Rolle	Av. Gén.-Guisan 124	021 825 50 60
La Tour-de-Peilz	Av. de la Gare 12	021 944 00 54
Orbe	Grand-Rue 24	024 441 15 55
Montreux	Av. de Belmont 13	021 964 46 46
Aigle	Rue Plantour 8	024 466 46 56
Bex	Rue Centrale 44	024 463 35 79
Villeneuve	Grand-Rue 10	021 960 30 20
Château-d'Œx	Grand-Rue 50	026 924 40 00
Nyon	Av. Viollier 7	022 361 80 10

LA REVANCHE POSTHUME DE L'ALAMO

TEXTE: OLIVIER FINK

Haut lieu touristique états-unien, le fort Alamo fut d'abord une mission catholique espagnole, établie près de San Antonio de Béxar (aujourd'hui San Antonio). Fondée en 1724, elle fut progressivement fortifiée, afin de protéger les colons des attaques des Comanches. Après le gain de son indépendance contre la couronne d'Espagne en 1821, le Mexique passe progressivement d'un système fédéral encourageant la colonisation du Texas à une dictature toujours plus centralisée, bientôt à la botte du général Antonio López de Santa Anna. Comme souvent, c'est – sans trop simplifier – la mauvaise gouvernance de la capitale qui va petit à petit renforcer des Texans, à l'origine plutôt réticents, à l'idée de prendre en main leurs propres destinées. La bataille de l'Alamo contribuera à cristalliser leurs aspirations.

Après avoir chassé de la place forte la garnison mexicaine, une poignée de Texans – 180 environ –, commandée par le colonel William Travis prend position dans l'Alamo, renforçant des défenses relativement rudimentaires, rehaussées par 19 canons de petit calibre aux munitions limitées. En face d'eux, une armée de 1500 Mexicains, flanquée de 5000 paysans, commandée par Santa Anna lui-même. Le siège débute le 23 février 1836. Cerné, Travis envoie des messagers demander des renforts à une armée texane encore en cours de formation, dirigée par le général Houston. L'une de ses lettres, dans laquelle il affirme qu'il ne se rendra jamais et qu'il conclut par « la victoire ou la mort », deviendra l'une des hautes références du patriotisme américain. Ses appels restent toutefois

vains, mais le retard imposé à l'avancée mexicaine permet aux volontaires texans de s'organiser. Selon une légende, se sachant alors condamné, le colonel de 27 ans rassemble ses hommes dans la cour principale, trace devant lui de la pointe de son sabre une ligne dans le sable et leur laisse le choix : le rejoindre et partager son sacrifice ou quitter l'Alamo. Tous choisissent la mort, à l'exception d'un homme.

Le 6 mars, après 13 jours d'escarmouches et de bombardements, Santa Anna ordonne les préparatifs de l'assaut final. La consigne est claire : les Texans sont des « pirates » ; aucun prisonnier ne sera fait. A 5h30 du matin, les colonnes mexicaines avancent silencieusement dans la pénombre, puis se ruent simultanément sur les quatre murs d'enceinte. Dans l'Alamo, l'alerte est donnée. Au début, les tirs des défenseurs sont avantagés par la densité des assaillants, lesquels se massent contre les palissades. Dressé sur la muraille, le colonel Travis tombe finalement sous les balles adverses, alors que les échelles sont déployées. Après deux assauts mexicains vaillamment repoussés, la troisième vague offensive submerge le nord de la mission, puis l'ouest, le sud et enfin l'est. Conformément à leur plan, les défenseurs encore en vie se barricadent dans les baraques et la chapelle. S'ensuit un sanglant corps à corps. La bataille s'achève dans la confusion la plus totale. Les corps des Texans sont passés à la baïonnette, puis brûlés. Les pertes mexicaines comprennent entre 400 et 600 morts ou blessés.

POMPES FUNEBRES
Manfred Fischer S.à.r.l.

Le Verneret 27A
1373 Chavornay
Inhumation & Incinération – Prévoyance funéraire
Permanence 24 h sur 24
Tél. 024 441 13 38

ENTREPRISE FAMILIALE
Conventionnées avec la Société vaudoise de crémation
et membre délégué

Peu de temps après, le 22 avril 1836, lors de la bataille décisive de San Jacinto, l'armée texane déferle sur le camp de Santa Anna, imprudemment plongé dans sa sieste. Les Texans chargent la ligne mexicaine par surprise aux cris de: «Souvenez-vous de l'Alamo!». C'est le début d'une revanche posthume. Il faudra néanmoins encore des années pour que le fort devienne la légende qu'il est aujourd'hui: accaparée par son indépendance, puis par la négociation de son annexion par les Etats-Unis d'Amérique en 1845, la République du Texas ne se montre initialement que peu reconnaissante du sacrifice de ses patriotes. Servant de dépôt militaire, puis d'entrepôt, l'Alamo est même menacé de destruction par un promoteur immobilier désireux d'ériger un hôtel à sa place. Seule la mobilisation citoyenne d'Adina de Zavala, une enseignante de San Antonio, permettra finalement de sauvegarder le site en 1903. Celui-ci est aujourd'hui officiellement classé comme «temple de la liberté texane».

A défaut d'en savoir la vérité, la plupart des Américains connaissent le mythe de cette mission emblématique. Il fut notamment entretenu en 1950 par la miniserie très populaire de Walt Disney consacrée à Davy Crockett, l'aventurier du Tennessee au bonnet de raton laveur, devenu parlementaire et qui périt héroïquement lors de la défense du fort. Le film de John Wayne de 1960, *Alamo*, certes divertissant mais peu respectueux de l'Histoire, y contribue également. Enfin, en 2004, *The Alamo* de John Lee Hancock devient l'évocation la plus fidèle de la bataille. Il y est notamment rendu hommage aux *Tejanos*, ces Texans d'origine hispanique qui choisirent de combattre leurs camarades mexicains pour la cause indépendantiste. La dépouille de l'un d'eux fut d'ailleurs sauvée de la crémation collective par son propre frère, un officier de l'armée mexicaine, qui obtint de Santa Anna le droit de lui attribuer une sépulture individuelle. Lui aussi, finalement, aura pu prendre sa revanche posthume.

L a u s a n n e

**POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES** 

Ecoute - Confiance - Dignité

av. des Figuiers 28 – 1007 Lausanne
(Accès possible par l'av. de Montoie,
à 100 m du centre funéraire)

Téléphone permanent:

021 315 45 45
24 h/24

www.lausanne.ch/pfo

TL: lignes N° 1, 2, 6 et 25, arrêt Maladière
Sortie autoroute Lausanne-Sud, direction Centre.
Facilités de parking.

Organisation de funérailles en Suisse et à l'étranger
Etablissement de conventions pour obsèques futures

POMPES FUNÈBRES

 **d'Yverdon et environs**

Inhumations – Créations
Cercueils – Toutes formalités
Prévoyance funéraire

Conventionnées avec la Société vaudoise
de crémation et membre délégué
Entreprise familiale depuis 1963

CP 1083 Rue du Buron 2 Tél. 024 425 73 43 **1401 Yverdon**

FRANÇOIS SCHNEITER ET FILS

POMPES FUNÈBRES

 **VERDON SA**

Toutes formalités pour inhumations et incinérations
Chapelle mortuaire privée
Conventionnées avec la Société vaudoise de crémation

Rue de Lausanne 23 Tél. 026 660 16 76
1530 Payerne Tél. 079 634 36 76

PAYERNE ET ENVIRONS

Pompes funèbres de la vallée de Joux

Inhumations
Incinérations
Toutes formalités

1345 Le Lieu

Tél. 021 841 17 42
021 841 20 27

Conventionnées avec la Société
vaudoise de crémation



Charles-Henri et Sarah EGGS

Tact, dignité et compétences sont les qualités qu'apportent les véritables professionnels lorsque l'inéluctable se produit. Seule une longue expérience peut y contribuer et Sarah, représentante de la troisième génération, témoigne de notre pratique.



F. EGGS & FILS

POMPES FUNÈBRES

depuis 1955

Prévoyance obsèques

MONTREUX TERRITET

Avenue de Chillon 74
Tél. 021 963 44 24

CONDITIONS

pour devenir membre de la Société Vaudoise de Crémation

En vigueur dès le 1^{er} juillet 2009

DE 16 À 29 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	500.-
Total	1390.-

DE 30 À 39 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	600.-
Total	1490.-

DE 40 À 49 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	700.-
Total	1590.-

DE 50 À 59 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	800.-
Total	1690.-

DE 60 À 69 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	900.-
Total	1790.-

DÈS 70 ANS

Contribution de base	890.-
Finance d'entrée	1000.-
Total	1890.-

Demande de renseignements complémentaires:
Tél: 021 312 24 33 (le matin)

MÉMENTO DES PRESTATIONS STATUTAIRES

PRESTATIONS DE LA SVC EN CAS D'INCINÉRATION D'UN SOCIÉTAIRE

Accomplissement auprès des pouvoirs publics des formalités et démarches prévues par la loi en cas de décès. Etat civil et commune (Contrôle des habitants).

Fourniture d'un cercueil d'incinération, avec un intérieur simple, muni d'une feuille de papier imitation velours et bordé d'un galon argent, aux familles qui souhaitent s'en tenir strictement aux prestations de la SVC.

Mise en bière dans le cercueil d'incinération.

Organisation du **convoi funèbre** dans la limite du territoire cantonal, c'est-à-dire celle du transport du corps jusqu'au crématoire.

Transport du corps: Canton de Vaud: du domicile mortuaire au crématoire le plus proche. Il ne s'agit que d'un seul voyage, le «dernier voyage».

Hors du canton: de la limite du territoire cantonal la plus proche du lieu du décès au crématoire le plus proche.

Garde des cendres durant un mois au maximum.

Taxe d'incinération, de conciergerie et d'organiste au crématoire.

Journal semestriel.

PRESTATIONS NON PRISES EN CHARGE PAR LA SVC (EXEMPLES)

Annonces mortuaires dans la presse, faire-part, cartes de remerciements, etc.

Fourniture d'un intérieur de cercueil spécialement choisi par la famille.

Livraison avancée du cercueil. Toute autre mise en bière supplémentaire dans les cas particuliers. Toilette mortuaire, autopsie, vêtement mortuaire, fournitures spéciales, etc.

Organisation et déroulement du ou des **services funèbres** (déplacements préalables, fleurs, couronnes, attentes, etc.).

Transport du corps: Rapatriement du corps d'un sociétaire décédé à l'étranger ou hors des limites du territoire cantonal. Transport du corps jusqu'à la limite du territoire cantonal.

Frais de conservation d'un corps avant l'incinération.

Garde des cendres pendant plus d'un mois, urne funéraire, envoi de l'urne, pierre tombale, croix de bois au cimetière.

Frais de conciergerie et de service funèbre en général ailleurs qu'au crématoire.

A DÉCOUPER ET À CONSERVER



POMPES FUNÈBRES

GÉNÉRALES SA - Edmond Pittet

Rue du Maupas 6 - Lausanne
Saint-Roch Montoie Paroisses Domicile

021 342 20 20

Echallens - Grand Rue 7 - **021 882 20 22**

Payerne - Route d'Yverdon 23 - **026 660 10 66**

Oron-la-Ville - **021 907 97 61 - 079 778 81 28**

Nyon - Rue du Colège 17 - **022 361 25 16**

Vevey - Boulevard Paderewski 12 - **021 922 89 13**

Montreux - Rue du Pont 30 - **021 963 10 43**

Leysin/Les Ormonts - **024 491 18 51**

Lausanne - Moudon

Saint-Laurent SA Rue de St-Roch 19 - Lausanne 021 312 54 10
Rue du Temple 6 - Moudon 021 905 12 00

Morges-La Côte

Gaillard et Pittet SA Chapelle funéraire de Beausobre
Avenue de Vertou 8 - Morges 021 801 23 43

Nord Vaudois

Pérusset SA Rue Sainte-Claire 8 - Orbe 024 441 32 78
Yverdon-les-Bains 024 426 01 12

Vevey - Montreux

Gavillet SA Bd Paderewski 12 - Vevey 021 922 89 11
Rue du Pont 30 - Montreux 021 963 27 32

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE CRÉMATION

GÉRANT

M^e Bertrand CHENEVARD
Rue Caroline 1
1003 Lausanne
Tél. 021 312 24 33
de 8h à 12h

COMITÉ

D^r Jean-François ANKEN
Président
Ch. Ramière 15
1028 Préverenges
Tél. 021 801 01 45

M. Claude RECORDON
Vice-président
Route de Montcherand 29
Case postale 186
1350 Orbe
Tél. 024 441 40 46

M^e Jean-Claude MATHEY
Secrétaire
Av. du Léman 30
Case postale 6119
1002 Lausanne
Tél. 021 721 03 37

M. Jean-Jacques WENGER
Caissier
Av. de Verdeil 1 bis
1005 Lausanne
Tél. 021 215 27 61

M. Olivier FINK
p.a. SVC
Rue Caroline 1
1003 Lausanne

DÉLÉGUÉS

chargés de renseigner directement le public sur la Société vaudoise de crémation:

AIGLE

M. Claude RICHARD
Rue Plantoure 8
1860 Aigle
Tél. 024 466 65 77

BALLENS

M. Roger MONOD
1144 Ballens
Tél. 021 809 52 19

BEX

M^{me} Lysiane DELFOSSE-
HALDI
Rue du Cropt 2bis
1880 Bex
Tél. 079 311 75 88

COSSONAY

M. Philippe WIESMANN
Ch. de Jolimont 12
Case postale 75
1304 Cossonay
Tél. 021 861 13 13

ORBE

M. Manfred FISCHER
Le Verneret 27A
1373 Chavornay
Tél. 024 441 13 38

PAYERNE

M. René VERDON
Av. Général-Jomini 24
1530 Payerne
Tél. 026 660 61 39

M^{me} Martine PERRIN
Rue d'Yverdon 23
1530 Payerne
Tél. 026 660 10 66

SAINTE-CROIX

M. Gérald JACCARD
Rue de la Sagne 15
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 35 38

YVERDON

M. François SCHNEITER
Rue du Buron 2
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 73 43

IMPRESSUM

La crémation

Administration:

Bertrand CHEVENARD

Rédacteur:

Olivier FINK

Bureau de la SVC:

Rue Caroline 1
1003 Lausanne
Tél. 021 312 24 33
(le matin)

www.cremation-vd.ch

PCL Presses Centrales SA,
Renens